

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 4 MAI 2022**



Affiché le 6 mai 2022

*L'an deux mil vingt-deux, le quatre mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle municipale André VAUVERT – 1 Rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.*

*Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, M. Alain BRILLAND, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, M. Franck LIÉNART, Mme Marlène PORTIER et Mme Lénaïc HALLUIN.*

*Absents et excusés : Mme Jacqueline LEMARQUAND (pouvoir à M. Yves GAUQUELIN), M. Alain BALLAY (pouvoir à M. Alain BRILLAND), M. Denis PENVERN (pouvoir à M. Michel LEGRAND), Mme Yasmina MAUGER, Mme Valérie FERRANDI, M. Janick ACHARD et Mme Camille FERRANDI.*

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Signature du Compte-rendu de la séance du 23 février 2022 et approbation du compte-rendu de la séance du 6 avril 2022.

**1°) Délibération n° 2022-04-01 : SDEC Energie - Adhésion de la Communauté de Communes BAYEUX Intercom aux services de la Compétence Eclairage Public pour ses zones d'activité économique.**

**2°) Délibération n° 2022-04-02 : Demande de subvention annuelle "Comité des Fêtes BASLY'MOUV".**

**3°) Délibération n° 2022-04-03 : Approbation de devis pour l'acquisition de deux bancs et corbeilles publics.**

**4°) Délibération n° 2022-04-04 : Approbation de devis pour l'acquisition de décorations lumineuses.**

**5°) Délibération n° 2022-04-05 : Renouvellement de la convention avec la FREDON Normandie pour le "Programme de lutte collective contre le frelon asiatique".**

**Informations diverses :**

- SDEC Energie : déploiement du Schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques

**Questions et interventions diverses :**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Monsieur Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 6 avril 2022.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents (11 voix pour).

**1°) Délibération n° 2022-04-01 : SDEC Energie - Adhésion de la Communauté de Communes BAYEUX Intercom aux services de la Compétence Eclairage Public pour ses zones d'activité économique.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-18 ;

Vu l'article 5.1 des statuts du syndicat dénommé « SDEC Énergie », selon leur version du 27 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes dénommée « BAYEUX Intercom » intervenue le 3 mars 2022, formalisant sa demande d'adhésion au « SDEC Énergie » et tendant au transfert de la compétence « Eclairage Public » pour ses des zones d'activités économiques (ZAE). ;

Vu la délibération du Comité Syndical du « SDEC Énergie » adoptée le 24 mars 2022, approuvant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence, lesquelles deviendraient effectives à la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion, si les assemblées délibérantes des membres du « SDEC Energie » acceptent cette décision à la majorité qualifiée ;

Considérant les dispositions précitées, il convient que le Conseil Municipal fasse part de son avis sur la demande d'adhésion de « BAYEUX Intercom » au « SDEC Énergie » tendant au transfert de la compétence « Eclairage Public » de ses zones d'activités économiques (ZAE) pour le 30 juin 2022 (à défaut, son avis sera réputé favorable) ;

Monsieur Patrice BOURDIN interroge Monsieur le maire sur le nombre de Communes du SDEC Energie et les missions qu'il exerce pour leur compte ; Monsieur le Maire décline les compétences exercées par le SDEC Energie.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (onze votes pour) :**

**APPROUVE** l'adhésion de Communauté de communes « BAYEUX Intercom » au syndicat « SDEC Énergie ».

**2°) Délibération n° 2022-04-02 : Demande de subvention annuelle de l'association « Comité des Fêtes BASLY'MOUV ».**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2021 accordant une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association Comité des Fêtes Basly'Mouv, à revoir si la situation devait perdurer.

Monsieur le Maire précise que l'association « Comité des Fêtes Basly'Mouv » a transmis le 11 avril une demande pour se voir dotée de six cents euros (600,00 €) pour l'année 2022 et il donne lecture du courrier exposant les objectifs de Basly'Mouv.

Monsieur le Maire décline les activités proposées par Basly'Mouv : pilates, yoga, marche relaxation ainsi que les manifestations ponctuelles : Fête de la musique, Beaujolais, Téléthon. Il ajoute que la Commune de Basly s'est également trouvée confrontée aux conséquences des annulations et reports des manifestations prévues en 2020 et 2021, notamment pour le spectacle de fin d'année.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (onze votes pour) :**

**DÉCIDE d'attribuer une subvention de 600,00 € (six cent euros) à l'association Basly'Mouv Comité des fêtes de Basly.**

**3°) Délibération n° 2022-04-03 : Approbation de devis pour l'acquisition de deux bancs et corbeilles publics.**

Monsieur le Maire confie la parole à M. Michel LEGRAND, Premier-Adjoint, qui, suite à l'information donnée lors de la séance du 6 avril, sollicite l'accord du Conseil municipal pour le devis de la société Challenger pour la fourniture de deux bancs et deux corbeilles publics à installer rue des Mutrelles (à proximité des statues de Serge Saint) et rue Talbot (près du cimetière protestant).

Le montant total de ce devis est de 920,60 € HT, soit 1 104,72 € TTC.

Madame Lénaïc HALLUIN s'interroge sur la pertinence de voir un bac installé dans la rue Talbot, rapportant la présence de « jeunes » à cet endroit qui serait susceptible de causer des nuisances au voisinage immédiat.

Monsieur le Maire rappelle le projet de faire diminuer le niveau du mur du cimetière protestant à mi-hauteur afin d'affirmer à ce lieu sa vocation d'espace public.

Monsieur Patrice BOURDIN souhaite connaître le nombre de poubelles et corbeilles publiques installées sur la voie publique. Monsieur le Maire explique que leur nombre a été diminué suite à différents usages inappropriés : dépôts de déchets ménagers, incendies et autres dégradations.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (onze votes pour) :**

**VALIDE le devis de la société CHALLENGER pour l'acquisition de deux bancs et corbeilles publics pour un montant de mille cent quatre euros et soixante-douze centimes toutes taxes comprises.**

**AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.**

**4°) Délibération n° 2022-04-04 : Approbation de devis pour l'acquisition de décorations lumineuses.**

Monsieur le Maire retrace au Conseil Municipal les propositions de la Commission constituée pour le choix des nouvelles décorations lumineuses et des emplacements de leurs installations.

Monsieur le Maire précise qu'un devis a également été demandé au SDEC ENERGIE pour fourniture et pose de quatre prises sur candélabres supplémentaires (Route de Courseulles et rue du Temple (1), rue du Stade (1) et rue Emmanuel (2) et qu'il pense pouvoir le présenter lors du prochain conseil.

Sur la demande de Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur le Maire reprecise que les emplacements des candélabres à doter de prises et les modèles d'illuminations ont fait l'objet d'une réunion de commission.

Le devis a été demandé à la société DECOLUM Illuminations pour la fourniture de sept nouvelles décorations lumineuses représentant :

- Etoile / cadeau doré / étoile filante / arbuste / envolée Père Noël / sapin / gamma

- Pour un montant de 1 459,30 € HT soit 1 751,16 € TTC

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (onze votes pour) :**

**VALIDE le devis demandé à la société DECOLUM Illuminations pour la fourniture de sept nouvelles décorations lumineuses pour un montant de mille sept cent cinquante et un euros et seize centimes toutes taxes comprises.**

**AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.**

#### **5°) Délibération n° 2022-04-05 : Renouvellement de la convention avec la FREDON Normandie pour le "Programme de lutte collective contre le frelon asiatique".**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur de Nacre est adhérente au programme de lutte contre le frelon asiatique et, qu'à ce titre, les communes qui la composent peuvent solliciter une participation à la prise en charge de la destruction des nids secondaires de 30 % du coût total, versée par le Conseil départemental du Calvados.

Pour ce faire, il convient de renouveler cet engagement en signant une convention triennale avec la FREDON Normandie consistant en :

POUR LA FREDON NORMANDIE :

- **Actions de sensibilisation, information et prévention :**
  - Supports de communication / Page internet / Lettres électroniques
  - Réunions d'informations
  - Permanences téléphoniques tous publics
  - Organisation d'une réunion annuelle de synthèse
- **Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques :**
  - Réseau d'observation et de recensement des nids avec les collectivités,
  - Formation de référents locaux « frelons asiatiques » (notamment des apiculteurs et agents de collectivités).
  - Coordination et suivi du réseau de surveillance des nids de frelons asiatiques.
- **Actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques :**
  - Réseau d'observation et de recensement,
  - Mise en place d'actions d'information des apiculteurs, notamment via les réseaux apicoles, mise à disposition d'un kit de communication pour les manifestations,
  - Transfert de connaissances et de préconisations de lutte aux apiculteurs
- **Gestion de destruction des nids de frelons asiatiques :**
  - Optimisation et coordination du portail internet de signalement et gestion des nids de frelon asiatique (frelonasiatique14.fr), et comprenant notamment un accès propre à chaque commune (durant la période de destruction des nids), lui permettant de signaler les nids, consulter la liste des nids de sa commune et suivre l'état d'avancement des destructions de nids, et un accès propre à chaque communauté de communes lui permettant de consulter ces informations.
  - Mise à jour de la stratégie de destruction des nids de frelons asiatiques par la lutte collective et du cahier des charges des bonnes pratiques à destination des opérateurs professionnels agréés.

- Recensement et sélection d'opérateurs professionnels agréés pour la destruction de nids de frelons asiatiques, et vérification du respect du cahier des charges et de la charte de bonnes pratiques par des audits.
- Synthèse des propositions d'offres de destruction des nids des opérateurs sélectionnés et transfert de ces offres aux collectivités, afin que ces dernières puissent choisir les opérateurs pour leurs territoires respectifs.
- Déclenchement, coordination et suivi de la procédure de destruction des nids de frelons asiatiques.
- Gestion des interventions des entreprises par FREDON Normandie.
- Analyse, suivi, bilan des travaux et vulgarisation.

La Commune de BASLY s'engageant à :

- Déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés. Les périodes d'accès au portail de déclaration, période correspondant à la lutte collective, seront fixées par FREDON Normandie, en collaboration technique avec les apiculteurs.
- Prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective (en sus de la participation du Conseil Départemental du Calvados de 30% du coût de destruction plafonné à 110 €, dans la limite de l'enveloppe de l'aide votée annuellement) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques / il demeure possible de demander aux administrés une participation pour la destruction des nids définitifs sur le domaine privé (à charge de la commune d'émettre un titre de paiement auprès de leurs administrés) et d'avoir délibéré sur les conditions financières applicables à ces situations.
- Faire former, si ce n'est pas déjà le cas, leur référent par FREDON Normandie (1/2 journée)
- Choisir quatre prestataires de désinsectisation parmi la liste proposée par FREDON Normandie.
- Prendre en charge financièrement les coûts de déplacement des prestataires en cas de déclaration(s) erronée(s).

La nouvelle convention est valable pour trois années civiles et pourra être renouvelée pour les campagnes 2025 et 2026.

En pratique, ce plan de lutte collective ne concerne que les nids secondaires qui apparaissent pour la plupart à partir de juillet. Il se termine à la fin de la période d'activité des abeilles, vers la fin de l'automne.

En cas d'épuisement des crédits du Conseil départemental, la Commune a la faculté de décider si la destruction des nids doit se poursuivre à sa charge.

Les déclarations de nids sur le portail dédié s'effectuent jusqu'au 31 décembre, pour la fiabilité des statistiques.

Le financement par la Commune de BASLY de la lutte collective à la destruction de nids de frelons asiatiques correspond au reste à charge du coût de destruction des nids secondaires sur les domaines publics et privés durant le plan de lutte collective et fait l'objet d'avis de paiement émis par FREDON Normandie.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, onze votes pour) :**

**DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention triennale avec la FREDON Normandie pour le programme de lutte contre les frelons asiatiques.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à intervenir à tous documents relatifs à l'exécution de cette convention.**

### **Informations diverses :**

- SDEC Energie - déploiement du Schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

Monsieur le Maire donne lecture des informations du SDEC Energie et rappelle que des bornes de recharges pour véhicules électriques sont en fonctionnement à Thaon, Bénysur-Mer et à Colomby-Anguerny.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Basly a intérêt à rejoindre les communes associées au schéma directeur du SDEC Energie lorsqu'un emplacement d'implantation de bornes aura recueilli l'accord du Conseil municipal.

Dans l'attente, Messieurs Michel LEGRAND et Alain BRILLAND, délégués communaux, se proposent de tenir leurs collègues informés des présentations du SDEC ENERGIE.

### **Questions diverses :**

- Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 – Dimanche 8 mai à 10 heures 30 :

Monsieur le Maire invite les présents à se retrouver à 9 heures 45 pour préparer la salle André Vauvert (ou les extérieurs selon les conditions météorologiques).

- Cérémonie de commémoration du 6 juin 1944 – Samedi 4 juin à 17 heures

- Spectacles du samedi 14 mai :

Monsieur le Maire invite les volontaires à venir préparer la salle pour accueillir les enfants et leurs familles à partir de 13 heures.

- Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :

Monsieur le Maire remercie les conseillers et électeurs pour la bonne tenue du bureau de vote et des opérations de dépouillement.

- Bibliothèque :

Monsieur Alain BRILLAND relate les débats organisés autour des thèmes de l'informatisation et de la mise en réseau des bibliothèques et décline les avantages et inconvénients induits par ces changements.

- Campagnes d'information sur les déchets ménagers :

Monsieur le Maire et Monsieur Alain BRILLAND informent de l'organisation par le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) et la Communauté de Communes Cœur de Nacre :

- D'un sondage téléphonique entre les 9 et 20 mai 2022 afin de recueillir l'opinion des habitants sur les usages liés aux déchets ménagers,
- Du passage d'ambassadeurs du tri du 6 au 9 juin pour échanger avec les habitants et connaître leurs aspirations quant à l'organisation du service.

- Réfection de la Rue du Bac du Port :

Madame Catherine FOULON demande si une date de réception des travaux a pu être déterminée et si les dernières opérations de marquage et de signalisation seront effectuées. Monsieur Michel LEGRAND est en attente de réponses du maître d'œuvre.

Madame Lénaïc HALLUIN fait état de difficultés à stationner correctement dans les emplacements du nouveau parking rue Talbot. Le Conseil se propose d'étudier la possibilité de faire prolonger le marquage.

- Projet de fresque au terrain de sports :

Monsieur Patrice BOURDIN présente le projet de fresque (voir note en annexe). Le Conseil se propose d'étudier lors de sa prochaine séance les modalités d'inscription des jeunes de la Commune ainsi que les remerciements à adresser aux jeunes qui auront participé à sa réalisation.

- Skate-park et terrain de sports :

Madame Lénaïc HALLUIN et Madame Marlène PORTIER font état de demandes des jeunes de Basly pour qu'une aire de skate-park soit aménagée en préconisant des solutions envisageables.

La question de la diffusion de musique par les utilisateurs du terrain de sports est soulevée.

***Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 19 heures 30 minutes.***

***La séance est levée à 21 heures 25 minutes.***